

31 gr



Utilisation

Comme protection contre les risques mécaniques (projections de solides, d'éclats, de particules, chocs...), contre les UV. Meulage, industrie, sport, laboratoires, assemblage automobile, etc.

Caractéristiques techniques

Lunettes de protection.

- ✓ Branches et oculaire: polycarbonate.
- ✓ Oculaires: incolore avec traitement anti-rayures et anti-buée
- ✓ **Épaisseur oculaire:** 2.00 mm.
- ✓ **Pont de nez et inserts:** TPR.
- ✓ **Mousse:** EVA.
- ✓ **Vis:** acier inoxydable.
- ✓ **Dimensions:** 135 mm (distance entre les vis).
- ✓ **Poids:** 31 grammes.
- ✓ **Conditionnement:** - carton de 100 unités.
- boîte de 10 unités.



En savoir plus sur www.singer.fr

Principaux atouts

- ✓ Oculaire équipé d'une mousse, facilement amovible, confortable et pratique.
- ✓ Forme très ergonomique assurant une excellente protection.
- ✓ Branches aérées bi-injection avec inserts anti-glisse.
- ✓ Pont de nez anti-glisse.
- ✓ La mousse améliore le confort de l'utilisateur en absorbant une partie de la sueur et elle apporte une excellente protection en évitant les poussières et autres particules de pénétrer. Elle permet également une protection contre la réflexion de la lumière.

Conformité

Cet équipement de protection oculaire a été testé suivant les normes européennes

EN166: 2001 (spécifications)

EN170:2002 (filtres de protection contre les ultraviolets).

Il est conforme à la **Directive Européenne 89/686/CEE** relative aux Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour une protection contre les risques intermédiaires.

Attestation d'Examen CE de type délivrée par le **CERTOTICCA**, organisme notifié **n°0530**.

Protection-mécanique (EN166)	Symbole F	résistant contre les impacts à basse énergie de particules lancées à grande vitesse (correspond à l'impact d'une bille d'acier de diamètre de 6 mm et ayant une masse minimale de 0.86g lancée à 45 m/s).
Qualité optique (EN166)	Symbole 1	Classe 1 (travaux continus).
Numéro d'échelon (EN170)	Symbole 2C-1,2	Perception des couleurs : peut être altérée (sauf marqué 2C). Applications spécifiques : à utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'ondes < 313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la plupart des U.V.B ^b). Source spécifique : Lampes à vapeur de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les « lumières noires », les lampes actiniques et germicides. b) U.V.B:280 nm à 315 nm et U.V.C: 100 nm à 280 nm.

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

SINGER®
safety